

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

DONNONS AUX JEUNES

L'ENVIE D'ENTREPRENDRE

Vous avez des questions ? Besoin de précisions ?

Contactez Kildine GATTO, Chargée de mission - 06 38 65 64 67 / kildine.gatto@medeflyonrhone.com

TAXE D' APPRENTISSAGE 2022 : DONNONS AUX JEUNES L'ENVIE D'ENTREPRENDRE

AIDONS LES JEUNES À DÉCOUVRIR LA DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE ET LES RÉALITÉS DE L'ENTREPRISE DANS TOUTES SES DIMENSIONS ET DANS TOUS SES MÉTIERS

Jouons collectif pour permettre aux jeunes d'avoir une image plus claire de l'entreprise en leur donnant envie d'y vivre leur aventure professionnelle. Plus tôt ils seront sensibilisés à l'esprit d'entreprendre, à ne pas avoir peur de prendre des risques et à innover, plus vite ils y prendront goût. En favorisant le dialogue entre le monde de l'éducation et la sphère économique, nous développons un lien essentiel pour l'avenir des jeunes et la compétitivité des entreprises.

Plus que jamais en cette période de crise sanitaire, votre engagement à nos côtés est primordial pour aider les jeunes à construire leur avenir. Transformez la contrainte de la taxe d'apprentissage en une opportunité. Soutenez nos actions en leur affectant une partie de votre taxe d'apprentissage.

NOS PRINCIPALES ACTIONS

- **Découverte Entreprise** : Ouvrez les portes de votre entreprise aux collégiens et lycéens.
- **Entreprise à 360°** : Accueil de chefs d'entreprise et managers qui exposent leur parcours professionnel et leur vision du monde de l'entreprise aux jeunes, au sein de collèges et lycées.
- **Recrutez-moi** : Sensibilisation aux process de recrutement (création de CV et lettre de motivation) par un professionnel RH, avec également des échanges sur le savoir-être en entreprise et des simulations d'entretiens.
- **Pass' Alternance** : Découverte de l'alternance avec le témoignage d'un binôme alternant/tuteur.
- **Workshop** : Atelier thématique sur la création d'entreprise.
- **Des rencontres thématiques tout au long de l'année** : Matinales, rencontre bilan annuelle, débats...
- **VIP Stage & Alternance** : plateforme web faisant se rencontrer l'offre et la demande en termes de stages et de contrats d'alternance : www.vip-stage-alternance.com
- **Doctor' Entreprise** : sensibilisation des doctorants et des entreprises aux opportunités de collaboration.

CES ACTIONS VOUS PERMETTENT ÉGALEMENT

- De faire connaître vos métiers en les rendant attractifs pour les jeunes.
- D'élargir vos sources de recrutement, via des formations en alternance, en créant ou en développant des relations avec l'Éducation Nationale.
- De donner aux enseignants une image concrète et réelle de l'entreprise afin qu'ils accompagnent au mieux les jeunes dans leurs choix d'orientation.

AVEC VOUS, EN 2022, NOUS ALLONS :

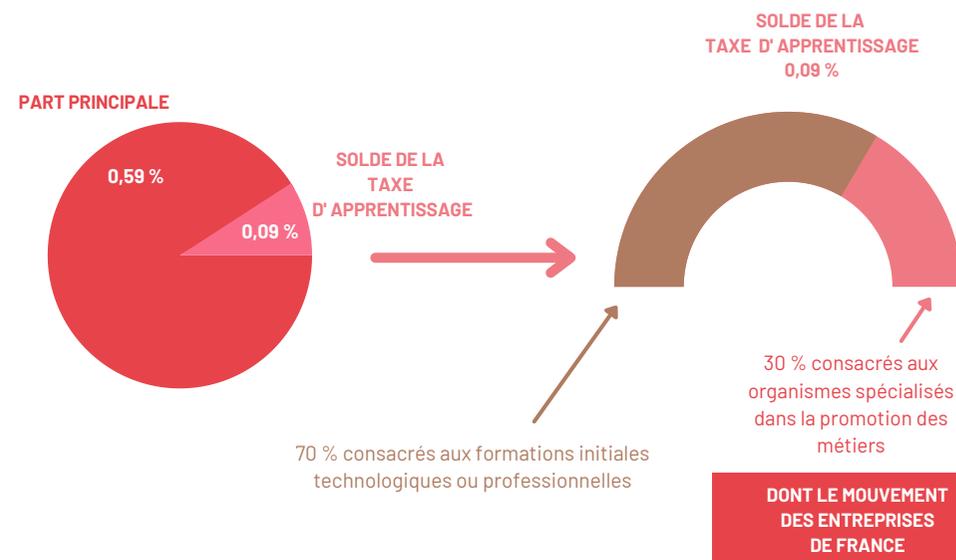
- Développer nos actions Ecole-Entreprise pour atteindre encore plus de jeunes et les rassurer sur le monde économique en cette période de crise sanitaire et économique,
- Augmenter le trafic et la visibilité du site VIP Stage & Alternance pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants,
- En partenariat avec l'Université de Lyon, promouvoir le dispositif Doctor'Entreprise visant à rapprocher les futurs doctorants, les entreprises et les laboratoires publics de recherche.

REPARTITION DE LA TAXE D' APPRENTISSAGE 2022

Le projet de loi Avenir professionnel, adopté le 1er août 2018, modifie sensiblement le circuit de collecte et la répartition de la taxe d'apprentissage (voir schéma de répartition ci-dessous).

Le versement de l'intégralité de la participation due au titre des rémunérations (masse salariale N) est à effectuer avant le 31 mai de l'année N.

Comment est répartie la taxe d'apprentissage en 2022 ?



COMMENT SOUTENIR NOS ACTIONS GRÂCE À VOTRE TAXE D' APPRENTISSAGE ?

- 1 Remplir et retourner le bordereau joint au MEDEF Lyon-Rhône :
60 Avenue Jean Mermoz 69008 Lyon
- 2 Effectuer le règlement soit par chèque (à l'ordre du MEDEF AURA Taxe d'apprentissage), soit par virement bancaire (coordonnées bancaires sur le bordereau déclaratif)
- 3 En fin de collecte, vous recevrez un reçu libératoire